

Marchés annuels de fournitures de signalisation verticale et de signalisation directionnelle - Lancement des procédures d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Fournitures de signalisation verticale

Pour les besoins en signalisation routière de la ville sont mis en place chaque année des panneaux de police, flèches directionnelles, plaques de rues et leurs supports pour un montant estimé entre 400 000 F et 900 000 F pour l'année 1999.

Il s'agit soit de signalisations nouvelles, soit de remplacement de signalisations vétustes, endommagées ou accidentées.

Fournitures de signalisation directionnelle

Le plan de jalonnement de la Ville de Besançon initié en 1990 est maintenant pratiquement achevé.

Toutefois, des remplacements d'ensembles de signalisation ou mises en place de signalisation complémentaires sont toujours nécessaires.

Le montant de ces opérations est estimé entre 1 000 000 F et 1 200 000 F pour les trois années 1999, 2000 et 2001.

Il convient donc de lancer des procédures d'appel d'offres ouvert pour des marchés à bon de commande annuel.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service et avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits aux budgets 1999, 2000 et 2001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie-Réseaux- Transports, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 8 février 1999.